The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

1	2	3

1	2
4	5

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

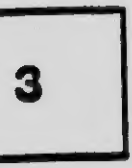

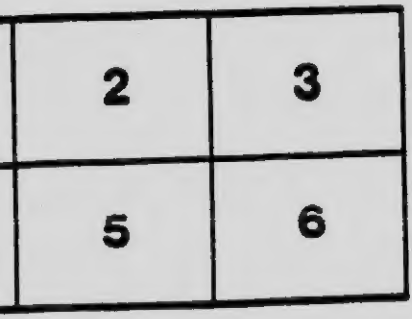

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

Conseil d'Administration

PRÉSIDENT :

GASPARD DESERRES

Directeur : Merchants, Employers Guar. & Acc. Co.
Président de la Cie Forest Frères Limitée.
Président de la Canadian Ice Co. Ltd.

VICE-PRÉSIDENT :

VICTOR MORIN, NOTAIRE

Président de l'Association du Notariat Canadien.
Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

DIRECTEURS :

CHARLES LAURENDEAU, C. R.

Ex-Juge de la Cour Supérieure.

GUY VANIER, AVOCAT

Professeur de Droit et d'Economie commerciale à l'Université Laval de Montréal.

JOSEPH HURTUBISE

de Hurtubise & St-Cyr, Courtiers.

VICTOR DORÉ

Contrôleur des finances de la Commission Scolaire Catholique de Montréal.

JUSTINIEN PELLETIER

Contrôleur des finances de la Cité de Montréal.

AJUTOR RIVARD, C. R.

Avocat.
Bâtonnier général du Barreau de la Province de Québec.

SECRETAIRE :

V.-E. BEAUPRÉ

Ingénieur Civil et Professeur de Hautes Mathématiques à l'Ecole Polytechnique de Montréal.

GÉRANT GÉNÉRAL :

A.-W. PATENAUDE

UNE SOCIÉTÉ FINANCIÈRE CANADIENNE FRANÇAISE

Son but

Ses pouvoirs

Son mode d'action

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
[illegible], RUE SAINT-LAURENT
MONTRÉAL

HG 4360
Q8
S62
1920z
pxxx

National Library of Canada
Bibliothèque nationale du Canada

891645

Un trust canadien-français

Comment, pourquoi est née "La Société Nationale de Fiducie".

LA Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal possédait, par sa charte, depuis quelques années déjà, le pouvoir de créer une société de fidéi-commis. Jusqu'en 1919, elle n'avait pas cru devoir user de ce précieux privilège ; mais les besoins de notre race se faisant plus pressants, les problèmes économiques plus nombreux et plus compliqués, on a cru, avec raison, qu'il était temps de doter le peuple canadien-français d'une institution financière lui permettant d'effectuer la concentration de ses forces sur le terrain économique, l'unique moyen de se soustraire au servage perpétuel et d'arriver à exercer dans le pays l'influence à laquelle nous avons légitimement droit.

La Société Nationale de Fiducie est le nom de cet important organisme financier. Tout le monde sait trop quelle place

considérable occupent aujourd'hui dans les milieux industriels et ailleurs des compagnies anglaises analogues, pour qu'il soit nécessaire de prouver la nécessité et l'opportunité d'une telle institution.

Diverses fonctions de la Société

Administrateur de successions

Bien administrer les propriétés est plus difficile qu'on ne le croirait tout d'abord ; de même que pour gérer convenablement les successions, il faut tout un système d'organisation qui nécessite un personnel nombreux ; ne serait-ce que pour la perception des loyers, la location, les réparations et la distribution des revenus, la tâche est déjà trop lourde pour un seul individu, si la succession est un tant soit peu considérable.

Réparations.

Si ce n'est pas le point qui offre le plus de difficultés dans le domaine administratif, c'est sans contredit l'item le plus dispendieux. Raison assez puissante par elle-même pour qu'un individu confie ce soin à la Société Nationale de Fiducie, qui, par le grand nombre de propriétés dont elle est chargée, jouit de remises appréciables faites par l'entrepreneur, dont elle fait bénéficier la succession.

La Fiducie dans ce cas donne les mêmes avantages que le marchand de gros au commerçant détaillant... elle répare les propriétés au prix du gros.

Perception des loyers.

Beaucoup le savent, c'est une des grosses difficultés de l'administration... la Société Nationale de Fiducie a cependant trouvé une solution au problème par ses collecteurs actifs et habiles, qui, par une surveillance continuelle, obtiennent toujours un plein et fort rendement de la location.

Le placement des capitaux.

Il est possible d'administrer convenablement les propriétés au cas échéant, mais lorsqu'il s'agit de faire des placements fructueux et sûrs, peu de particuliers ont l'expérience et le discernement voulus. Et même si ceux-ci ont les qualités pour ce faire, une erreur peut-être commise, une malchance peut arriver et les revenus versés aux héritiers en sont diminués du coup. La Société Nationale de Fiducie se porte garante de toute perte, de toute erreur dues à elle ; et par la réunion des habiles financiers qui composent son comité des placements, elle fait donner aux capitaux confiés tout ce qu'ils peuvent produire, que ce soit par prêts sur hypothèque, par achat d'actions, d'obligations garanties, toutes deux considérées comme valeurs de premier ordre.

Exécuteur-testamentaire

Pour remplir cette fonction, il est indubitable qu'une Société est de beaucoup préférable à l'individu ; que ce dernier soit fils, parent moins rapproché ou simplement ami du défunt.

Trois raisons.

1° Une Société qui se fait une spécialité de l'exécution des testaments, est plus expérimentée, mieux outillée dans ce but que celui qui s'improvise du jour au lendemain « exécuteur-testamentaire ».

2° Un trust est responsable des valeurs confiées, il offre des garanties de solvabilité que ne présente pas toujours un individu.

3° Une compagnie est neutre en matière de sentiment ; aucunement influencée par les ambitions de celui-ci ou par les appétits de celui-là ; elle administre tout avec impar-

tialité parce qu'elle n'a pas d'intérêt personnel en jeu, la Société Nationale de Fiducie n'a que les intérêts du testateur à protéger et ses volontés à faire exécuter.

Curateur. Étant déjà exécutrice-testamentaire, la Société Nationale de Fiducie pouvait normalement être curatrice, puisque cette fonction comporte les mêmes obligations, mais exercées en faveur des mineurs ou des incapables.

Séquestre. Lorsque par ordre de justice, des biens en litige doivent être remis entre les mains d'un tiers, jusqu'à décision définitive du tribunal ou des deux parties intéressées, la Société Nationale de Fiducie, par ses attributions et pouvoirs reçoit, garde et administre les dépôts de ce genre jusqu'au règlement de l'affaire.

Procureur. Quand ses clients le désirent, la Société a le droit d'agir pour

eux dans toutes les circonstances et de faire en leur nom ce qui lui semblera le plus avantageux pour les affaires remises entre ses mains.

Achat et vente d'obligations.

La Fiducie achète toute bonne valeur au prix coté par le marché de la finance ; elle s'occupe aussi spécialement des ventes d'obligations, celles qui sont actuellement le plus en faveur à la Bourse. Il est entendu à l'avance que ces débentures sont toujours des valeurs réelles et solides.

Assurance-feu

L'organisation de la Société ne serait pas complète, si cette mesure indispensable de protection n'entrait pas dans ses charges déjà si diverses.

C'est pourquoi, la Société Nationale de Fiducie s'occupe activement d'assurance-feu pour les propriétés, les mobiliers, etc.

Par une surveillance étroite des propriétés assurées, par une attention immédiate et permanente à l'échéance des primes d'assurance, l'institution donne dans chaque cas le maximum de sécurité à ses clients.

Fidéi-commissaire

La Société Nationale de Fiducie se charge des dépôts d'argent pour fins diverses et des legs testamentaires à restituer.

Comme fidéi-commissaire, la Société de Fiducie peut encore faire :

Les placements d'argent sur hypothèque.

Prêter sur une 1ère hypothèque, voilà un placement d'une sécurité indiscutable, mais alors même, vous courez quelques risques.

Les risques.

a] Si les titres de la propriété hypothéquée n'ont pas été suffisamment examinés.

b] Si le propriétaire retarde de payer ses assurances sur la bâtisse hypothéquée.

Vous vous exposez de plus aux inconvénients suivants :

Les inconvénients.

1° Ennuis fréquents dans la perception des intérêts échus, atermoiements interminables.

2° Poursuites à entamer, faire saisir l'immeuble, le vendre aux enchères, si le propriétaire n'acquitte pas son dû.

Pour éviter ces risques, ces ennuis possibles, recourez à la Société Nationale de Fiducie qui vous enlèvera toute fatigue, tout tracas, en se chargeant elle-même des démarches à faire et des mesures préventives à prendre.

Les émissions d'obligations.

Une des meilleures méthodes à suivre pour les fabriques ou autres corporations, quand il s'agit de faire un emprunt

considérable, c'est d'émettre une ou plusieurs séries d'obligations.

De cette façon, un prêt important se fractionne en une multitude de prêts moins élevés, ce qui permet aux petites bourses d'y participer et d'obtenir du coup de meilleurs résultats, parce qu'il se présente beaucoup plus de capitalistes de $500.00 que de personnes pouvant disposer de $1,000.00, $5,000.00 et de $10,000.00.

La Société Nationale de Fiducie s'occupe régulièrement de ce genre d'affaires, elle possède une organisation toute spéciale chargée des multiples travaux qu'occasionnent l'émission et la mise en vente d'obligations.

Gérance des fonds d'amortissement.

Généralement les compagnies ou corporations qui font un prêt considérable à une industrie, à une société quelconque, n'aiment pas que l'emprunteur administre lui-même son fonds d'amortissement.

Les désavantages.

Parce que les faiblesses humaines, existant là comme ailleurs, il pourrait arriver, à la suite de manipulations hasardeuses et risquées, qu'à l'échéance du prêt, la société-débitrice n'ait pas le montant convenu pour acquitter sa dette ; le taux d'intérêt n'a pas été aussi fort qu'elle l'espérait, les spéculations n'ont pas réussi aussi bien qu'on s'y attendait... etc.

Les remèdes

Il y a moyen de rémédier à ce grave inconvénient, c'est de confier la gérance du fonds d'amortissement à une compagnie étrangère responsable qui offre toutes les garanties voulues, et de passer contrat avec le prêteur au sujet du taux minimum d'intérêt à retirer de ce fonds.

De cette façon, quoiqu'il arrive, si l'emprunteur a payé régulièrement les sommes échues, tout sera remboursé à la date fixée, grâce à l'excellente

administration du fonds d'amortissement.

La Société Nationale de Fiducie est toute désignée pour cela.

Ses garanties sont de premier ordre, son expérience de même.

Répartitions d'églises

Ce n'est que de la perception sur une vaste échelle ; la Fiducie s'en acquitte à merveille, grâce aux nombreux agents dont elle dispose par toute la province. Au 31 décembre 1919, cette institution avait en main des répartitions paroissiales pour un montant de $500,000.00 ; et depuis, d'autres fabriques, connaissant son bon renom d'honnêteté et d'habileté professionnelles, lui ont confié leurs répartitions, de sorte qu'il a fallu organiser un service spécial encore plus étendu.

Le secret d'une réussite complète.

Pour expliquer cette faveur singulière de la part des paroisses urbaines et rurales, disons que le tact de nos agents collecteurs y est pour beaucoup ; leur délicatesse doublée d'une grande ténacité nous a fait percevoir pratiquement la totalité des répartitions, sans poursuites ni frais légaux d'aucune sorte.

Les fabriques embarrassées que ce système tenterait n'ont qu'à s'adresser au siège social de la Société Nationale de Fiducie.

IMPRIMERIE MAISONNEUVE
476, AVE LASALLE